

Fiche de données de sécurité

LO23

Selon le Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
Version du : 04.12.2018 Remplace l'édition du : ---

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Carpo

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Produits nettoyants pour tapis.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise : Otto Oehme GmbH
Industriestraße 20
D-90584 Allersberg
N° de tél. +49 9176 98050
info@oehme-lorito.de

Centre anti-poisons

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Belgique
070/245245

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse selon la législation de l'Union Européenne.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (Règlement (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3 Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

Poudre.

Composants dangereux (Règlement (CE) No 1272/2008) :

Nom chimique :

No CAS	No CE	No Index-CE	Classification	Teneur
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	919-857-5		Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304	1 – < 10 %

Numéro d'Enregistrement (REACH) : 01-2119463258-33

Pour le texte complet des mentions de danger mentionnées dans cette section, voir section 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Faire respirer de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements souillés.
Appeler un médecin en cas d'irritation cutanée.
En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion : Faire boire de l'eau (maximal 2 verres), éviter le vomissement. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂), mousse, poudre sèche.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Lorsque chauffée, des mélanges explosifs avec de l'air sont possibles. En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Ne pas rester dans une zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Produit ne pas respirer. Assurer une ventilation adéquate. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Nom du produit : Carpo
Version du : 04.12.2018

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement. Evacuer pour élimination. Nettoyer la zone contaminée.

6.4 Référence à d'autres Rubriques

Indications concernant le traitement des déchets, voir RUBRIQUE 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils de sécurité pour la manipulation

Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Produit ne pas respirer. Évitez de développer des poussières.

Recommandations contre les incendies et l'explosion

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Évitez de développer des poussières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais, supérieur à +5 °C. A protéger contre les rayons solaires et contre l'action de la chaleur.

Hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la RUBRIQUE 1.2.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Hydrocarbures (aliphatique)

VLEP

Nom Hydrocarbures (aliphatique)

Valeurs VME 1000 mg/m³

VLCT/VLE 1500 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale recommandé (EN 166).

Nom du produit :

Carpo

Version du :

04.12.2018

Protection des mains (recommandation)

Nant de protection de caoutchouc nitrile.

Épaisseur du gant : 0.1 mm

Délai de rupture : > 480 min

Les gants de protection à mettre en place doivent suffire aux spécifications des directives CE 89/686/CEE et à la norme EN 374, par exemple Franz Mensch Nitrile Safe Premium.

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE

Protection respiratoire

Nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols. Filtre P2 (EN 14387).

Mesures d'hygiène

Enlever tout vêtement souillé. Une protection préventive de la peau est recommandée. Se laver les mains après le travail.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : solide
Couleur : jaune
Odeur : parfumé

pH	non applicable
Point de fusion	pas d'information disponible
Point d'ébullition	pas d'information disponible
Température d'inflammation	pas d'information disponible
Point d'éclair	pas d'information disponible
Limites d'explosivité inférieure	pas d'information disponible
supérieure	pas d'information disponible
Densité (20 °C)	pas d'information disponible
Hydrosolubilité	pas miscibles

9.2 Autres informations

Non.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas d'information disponible.

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Voir RUBRIQUE 5.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nos ne disposons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit.

Toxicité aiguë par voie orale

LD₅₀ rat : > 8000 mg/kg (Fiche de données de sécurité externe ; hydrocarbures)

Toxicité aiguë par voie cutanée

LD₅₀ lapin : > 4000 mg/kg (Fiche de données de sécurité externe ; hydrocarbures)

Toxicité aiguë par inhalation

LC₅₀ rat : > 18.5 mg/l /4 h vapeur (Fiche de données de sécurité externe ; hydrocarbures)

Irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée (Fiche de données de sécurité externe ; hydrocarbures).
Action dégraissante en produisant une peau sèche et crevassée.

Irritation des yeux

Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.

11.2 Autres informations

Les propriétés dangereuses ne sont pas exclues. Manipuler ce produit avec les précautions d'usage pour un produit chimique.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant l'effet écologique de ce produit.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune évaluation PBT / vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise/n'est menée.

12.6 Autres effets néfastes

Ne pas évacuer dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol !

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets***Produit :*

Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales.

Code pour les rubriques
de déchets

070699

Nom après 2000/532/CE

déchets non spécifiés ailleurs

Emballage :

Les emballages doivent être éliminés selon les réglementations spécifiques en vigueur dans chaque pays ou doivent être éliminés à travers un circuit de reprise d'emballages.

Code pour les rubriques
de déchets

200139

Nom après 2000/532/CE

Matières plastiques.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlementations UE

Étiquetage du contenu au Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents :

Hydrocarbures aliphatiques : 5 % ou plus, mais moins de 15 %.

Benzisothiazolinone, Methylisothiazolinone.

Parfums. Benzyl salicylate, Amyl cinnamal.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce produit.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Texte complet des phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.